

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond donc à cette obligation faite à notre collectivité et est consultable en ligne sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations des Budgets Primitifs 2021, de la Ville, de l'Eau et de l'Assainissement.

I. Budget Primitif 2021 - VILLE

Noté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 Avril 2021, le Budget Primitif 2021 a été établi sur la base des postulats suivants :

- Maintien des taux communaux d'imposition pour la 8^{ème} année consécutive à savoir :
 - TH 19,74 % taux figé en 2021
 - TFB 42,56 % avec réforme fiscale
 - TFNB 38,61 %
- Pas de recours à l'emprunt.
- Maintenir un niveau d'autofinancement de nos investissements de l'ordre de 1 037 000 €

A. La section de Fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 12 400 000 €

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D011 - Charges à caractère général	2 735 320 €	22 % des Dépenses de Fonctionnement
	D012 - Charges de personnel	5 715 060 €	46 % des Dépenses de Fonctionnement
	D014 - Atténuations de produits	180 000 €	< 2% des Dépenses de Fonctionnement
	D042 - Amortissements et cessions	751 100 €	6 % des Dépenses de Fonctionnement
	D065 - Subventions et participations	1 516 170 €	12 % des Dépenses de Fonctionnement
	D066 - Intérêts de la dette	400 000 €	3 % des Dépenses de Fonctionnement
	D067 - Charges exceptionnelles	43 850 €	<1% des Dépenses de Fonctionnement
	D068 - Dotations et provisions	21 500 €	<1% des Dépenses de Fonctionnement
D023 - Autofinancement prévisionnel	1 037 000 €	8 % des Dépenses de Fonctionnement	

Recettes	R013 - Remboursement charges de personnel	50 000 €	< 1 % des Recettes de Fonctionnement
	R042 - Travaux en régie et cessions	507 750 €	4 % des Recettes de Fonctionnement
	R070 - Produits communaux	991 650 €	8 % des Recettes de Fonctionnement
	R073 - Impôts et taxes	8 330 800 €	67 % des Recettes de Fonctionnement
	R074 - Dotations et subventions	2 132 500 €	17 % des Recettes de Fonctionnement
	R075 - Produits locations et participations	153 800 €	1 % des Recettes de Fonctionnement
	R076 - Produits financiers	203 000 €	< 2 % des Recettes de Fonctionnement
	R077 - Produits exceptionnels	30 500 €	<1 % des Recettes de Fonctionnement

B. La section d'Investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 222 000 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D001 - Déficit 2020 reporté	465 579 €	7 % des Dépenses d'Investissement
	D040 - Travaux en régie et cessions	507 750 €	8 % des Dépenses d'Investissement
	D020 - Dépenses imprévues	10 533 €	< 1 % des Dépenses d'Investissement
	D041- Opérations patrimoniales	255 578 €	4 % des Dépenses d'Investissement
	D1068 – Apurement 1069 régularisation	110 600 €	< 2 % des Dépenses d'Investissement
	D16 - Remboursement de la dette (K)	1 331 000 €	21 % des Dépenses d'Investissement
	D165 – Dépôt et cautionnement	1 000 €	< 1 % des Dépenses d'Investissement
	D458102- Schéma directeur des eaux pluviales	38 869 €	< 1 % des Dépenses d'Investissement
	D20/204/21/23 - Opérations d'équipements	3 501 091 €	56 % des Dépenses d'Investissement

Recettes	R040 - Amortissements et cessions	751 100 €	12 % des Recettes d'Investissement
	R041 - Opérations patrimoniales	255 578 €	4 % des Recettes d'Investissement
	R10 - FCTVA, Taxe Aménagement et Excédent 2020 capitalisé	2 186 249 €	35 % des Recettes d'Investissement
	R13 - Subventions d'Investissement	1 898 804 €	31 % des Recettes d'Investissement
	R165 – Dépôt et cautionnement	1 000 €	< 1 % des Recettes d'Investissement
	R45 - Ecritures comptables diverses	38 869 €	< 1 % des Recettes d'Investissement
	R021 - Autofinancement Prévisionnel	1 037 000 €	17 % des Recettes d'Investissement
	R024 - Produits des cessions	53 400 €	< 1 % des Recettes d'Investissement

C. Zoom sur certains postes clés du BUDGET PRIMITIF :

1. Section de Fonctionnement

a) Dépenses :

- Les charges de personnel (Titulaires et Non Titulaires) représentent 46 % de la section. Notons un effectif Equivalent Temps Plein de 130,53 agents.
- Les fournitures de petit équipement, l'eau, le gaz, l'électricité, les carburants et le combustible représentent près de 1 304 480 € avec un effort particulier sur les fournitures nécessaires aux Services Techniques municipaux pour la mise en œuvre des travaux en régie.
- Les intérêts de la dette communale représentent 400 000 € soit 3 % de la section et poursuivent leur dégrèvement progressive depuis 5 ans.
- Une attention particulière a été portée aux orientations souhaitées par la municipalité lors du DOB à savoir : des opérations d'attractivité avec des animations en centre-ville, un accompagnement du commerce avec l'opération commerce du futur, la mise en place de l'opération voisins vigilants, le déploiement d'une politique au plus près des lieux de vie des jeunes, un soutien aux associations...

b) Recettes :

- Les impôts et taxes s'élèvent à 8 330 800 € soit 67 % de la section ; 5 032 000 € provenant des Taxes foncières et d'Habitation ; 2 190 000 € provenant de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise dans le cadre des transferts de compétences ; 688 800 € provenant du Fonds National de Garantie des Ressources ; 200 000 € provenant de la Taxe sur l'Electricité ; 210 000 € provenant de la Taxe Additionnelle aux droits de mutation notamment.
- Les dotations reçues notamment de l'Etat s'élèvent à 1 805 400 € provenant de :
 - Dotation forfaitaire : 743 000 €
 - DSR 1^{ère} fraction : 425 000 €
 - DCRTP : 350 000 €
 - Etat compensation exo TH et TFB : 287 400 €
- Le Budget Primitif, tel qu'adopté, laisse envisager une épargne brute de 1 280 350 € et une épargne nette de - 50 650 €.

2. Section d'Investissement

a) Dépenses :

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Le remboursement de la dette en K pour 2021 s'élève à 1 331 000 €
- Les travaux sur l'Eglise Notre Dame des Marais sont projetés à hauteur de 1 303 275 €
- Les travaux d'aménagement des rues Léo Delibes et Jean Courtois nécessiteront une enveloppe budgétaire (hors budgets Eau et Assainissement) de 479 018 €
- Une enveloppe de 150 000 € pour le démarrage de la réhabilitation et éventuel extension de l'Escal
- Une enveloppe de 150 000 € pour le projet d'Aménagement urbain-Liaison douce en centre-ville
- Les travaux en régie réalisés par les Services Techniques municipaux avoisineront 500 000 €
- Les participations versées au CD72 pour les travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux nécessiteront 287 190 €
- Le report du déficit de la section pour 2020 est de 465 579 €
- Et environ 1 131 608 € de crédits seront fléchés vers l'ensemble des secteurs d'interventions communales (scolaire, culture, sport, loisirs, police municipale, social, voirie, sécurité, éclairage public...) pour répondre à l'ensemble des orientations souhaitées par la municipalité.

b) Recettes :

- La commune n'envisage pas de contracter de nouvel emprunt sur 2021. Ainsi, le capital restant dû de la dette communale poursuivra sa baisse initiée depuis 5 ans.
- L'excédent de Fonctionnement 2020 capitalisé est arrêté à 1 825 952 € couvrant ainsi intégralement le déficit 2020 de la section d'investissement.
- L'autofinancement prévisionnel est évalué cette année à 1 037 000 €
- Les recettes espérées des partenaires institutionnels pour accompagner la commune dans ses projets d'investissements sont inscrites comme suit :
 - Etat : 1 120 461 €
 - Leader Europe : 49 790 €
 - Région : 353 211 €
 - Département : 254 542 €
 - CCHS : 100 000 €
 - Agence de l'Eau : 20 800 €
- La cession de patrimoine immobilier communal est projetée à 53 400 €

II. Budget Primitif 2021 - EAU POTABLE

A. La section de Fonctionnement :

Pour l'année 2021 : Les dépenses (DF) et les recettes (RF) sont projetées à 400 000 € respectivement.

Notons que - un autofinancement des investissements (DF) est inscrit pour 271 923 €

- les intérêts de la dette (DF) s'élèvent à 36 000 €
- les amortissements (DF) nécessitent des crédits à hauteur de 77 500 €
- les recettes résultant de la vente d'eau (RF) (surtaxe communale) sont envisagées pour 399 400€

B. La section d'Investissement :

Pour l'année 2021 : Les dépenses (DF) et les recettes (RF) sont projetées à 1 218 000 € respectivement.

Notons que - le remboursement du K de la dette (DI) est fixé à 142 000 €

- une enveloppe globale de 1 075 400 € (DI) est inscrite pour financer les travaux de réseaux, les frais d'études de la future station de production d'eau potable, les frais d'entretien et du renouvellement du réseau de distribution...
- aucun nouvel emprunt n'est envisagé, la commune ayant thésaurisée ses excédents en vue d'amoindrir l'impact du futur emprunt qui sera contracté pour la nouvelle station de production d'eau.
- l'excédent de fonctionnement 2020 est capitalisé (RI) pour un montant de 266 553 €.

III. Budget Primitif 2021 - ASSAINISSEMENT

A. La section de Fonctionnement :

Pour l'année 2021 : Les dépenses (DF) et les recettes (RF) sont projetées à 491 000 € respectivement.

Notons que - un autofinancement des investissements (DF) est inscrit pour 251 897 €

- les intérêts de la dette (DF) s'élèvent à 63 000 €

- les amortissements (DF) nécessitent des crédits à hauteur de 149 400 €

- les recettes résultant de la redevance assainissement (RF) s'élèvent à 480 400 €

B. La section d'Investissement :

Pour l'année 2021 : Les dépenses (DI) et les recettes (RI) sont projetées à 1 033 000 € respectivement.

Notons que - le remboursement du K de la dette (DI) est fixé à 162 000 €

- une enveloppe globale de 825 500 € est inscrite pour financer les travaux de réseaux, les frais d'études du schéma d'assainissement mené dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de Cherré-Au, les frais d'entretien et de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées.

- aucun nouvel emprunt n'est inscrit, la commune ayant comme pour le budget de l'eau, thésaurisé ses excédents en vue d'amoindrir l'impact du futur emprunt qui sera contracté à l'issue du schéma d'assainissement qui préconisera des travaux sur le réseau avec une planification pluriannuelle.

- l'excédent de fonctionnement 2020 est capitalisé (RI) pour un montant de 262 015 €